

# CONCEPT SOCIO-EDUCATIF



Mars 2022

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
SITUATION INITIALE .....	2
<b>1 L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE .....</b>	<b>2</b>
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE .....	2
ORGANISATION DE L'ÉQUIPE .....	2
RÔLE DE LA RESPONSABLE .....	3
<b>2 POSITION SOCIO-ÉDUCATIVE DE L'AES « L'ATTRAPE » .....</b>	<b>3</b>
LE FIL ROUGE .....	3
LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	4
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT.....	4
LES ACTIVITÉS.....	5
LE VIVRE ENSEMBLE .....	5
LES PARENTS .....	6
<b>3 AU SEIN DE L'ACCUEIL .....</b>	<b>7</b>
DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE.....	7
LES REPAS.....	9
HYGIENE ET SANTÉ.....	10
URGENCE.....	10
LA CONFIDENTIALITE .....	11
REFLEXION .....	11
<b>4 DIVERS .....</b>	<b>11</b>
FORMATION CONTINUE.....	11
ANNEXES.....	12

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# INTRODUCTION

## SITUATION INITIALE

L'Attrape est un accueil extrascolaire (AES) situé dans le village de Villaz-St-Pierre. Les enfants de l'école primaire de la Commune de Villaz peuvent en bénéficier.

Le Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg (SEJ) a délivré une autorisation permettant d'accueillir un maximum de 33 personnes (enfants et personnel éducatif compris).

La structure est gérée par la Commune de Villaz. La Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire ainsi que la Responsable de l'AES organisent la gestion de l'accueil.

Le règlement communal a été accepté en assemblée communale le 10 décembre 2020. Le règlement d'application a été approuvé le 6 septembre 2021 en séance du Conseil communal. Il a été mis à jour et approuvé le 28 février 2022 en séance du Conseil communal.

L'AES est destiné aux enfants scolarisés allant de la 1H à la 8H, soit des enfants de 4 à 13 ans. Il les prend en charge en dehors des heures d'école, selon la demande des parents. Il est ouvert par unité. L'horaire pour l'année scolaire se trouve en annexe.

## 1 L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée :

- de la Responsable de l'AES
- des personnes formées dans le domaine social (intervenantes en AES, éducatrices, ASE)
- des auxiliaires (qui n'ont pas l'autorisation d'encadrer seules les enfants)

### ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

L'équipe se réunit une fois par mois lors d'un colloque pour discuter de l'organisation et la prise en charge des enfants. Ces colloques ont pour but d'échanger sur divers projets, de transmettre des d'informations entre la Commune et la structure ainsi qu'entre toute l'équipe.

L'équipe échange également régulièrement sur différents thèmes et activités à mettre en place durant l'année.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## RÔLE DE LA RESPONSABLE

La Responsable fait le lien entre l'équipe éducative, les parents et la Conseillère communale en charge de l'AES.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'accueil, le cahier des charges de la Responsable a été établi par la Commune de Villaz. Elle doit accomplir des tâches administratives et collaborer étroitement avec le personnel administratif communal.

Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation quotidienne. Elle veille au respect des mesures appliquées par l'équipe éducative. Elle maintient une ambiance de travail constructive, conviviale et positive.

Elle est chargée de former une suppléante qui pourra assurer le bon fonctionnement des tâches en son absence et à qui elle pourra déléguer quelques tâches en cas de besoin.

La Responsable peut être amenée à collaborer avec l'école primaire pour divers sujets. Elle peut prendre contact directement avec le directeur de l'école ou avec les enseignants. Elle doit veiller à ce que les informations venant de l'école puissent être transmises à l'équipe. Elle pourra être amenée à participer à des réseaux.

# 2 POSITION SOCIO-ÉDUCATIVE DE L'AES

## « L'ATTRAPE »

### LE FIL ROUGE

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale. Il veille à la sécurité physique, morale et émotionnelle des enfants et favorise leur épanouissement en encourageant et en soutenant leur autonomie et l'estime de soi.

Le personnel sera attentif à ce que l'inclusion en tant que valeur puisse permettre à tous les enfants, quel que soit leur sexe ou leur âge, de pouvoir participer activement à la vie sociale de l'AES.

L'équipe éducative s'appuie sur ce concept socio-éducatif dans la prise en charge des enfants. Il est un fil conducteur qui permet de poser des repères et de mettre des mots sur la pratique professionnelle.

Il a pour but d'aider à mettre en place un cadre et des règles de vie afin que chaque enfant puisse trouver sa place et accroître ses propres capacités dans un environnement sécurisant.

Il est amené à être mis à jour à chaque fois que l'équipe éducative le souhaite.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le rôle de l'équipe est de :

- Veiller au bon fonctionnement de l'AES
- Répondre aux besoins essentiels de chaque enfant
- Respecter chaque enfant sans faire de distinction sociale et culturelle
- Favoriser et développer l'autonomie ainsi que l'entraide entre les enfants
- Faire respecter les règles de vie mises en place
- Apprendre aux enfants à respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition
- Proposer des activités adéquates en fonction de l'âge et de la sensibilité de chacun sans les imposer
- Faire régner une bonne entente entre les enfants et le personnel encadrant
- Promouvoir positivement l'accueil
- Respecter et avoir une relation de confiance avec les parents ainsi qu'avec les interlocuteurs qui collaborent avec l'AES
- Assurer un suivi avec l'école et participer au réseau concernant un enfant si cela est demandé

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT

Il est très important que l'enfant se sente à l'aise lorsqu'il vient à L'Attrape.

Plusieurs espaces sont aménagés. Ils répondent aux besoins de jouer, de se reposer, d'explorer et de faire des activités ludiques et créatives.

Les enfants sont libres de faire les activités qu'ils désirent. Les intervenantes proposent des activités selon les divers âges et besoins des enfants mais sans les imposer.

Le jeu a de multiples bénéfices. Il permet à l'enfant de développer sa créativité, son intelligence, son imagination, sa communication verbale et non verbale ainsi que la collaboration avec ses pairs et le respect des règles.

Un coin repos est aménagé dans l'espace lecture où l'enfant a la possibilité, en cas de besoin, de se reposer sur un canapé.

Le personnel encadrant restera à l'écoute des besoins de l'enfant pour lui proposer des activités en fonction de ses désirs.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## LES ACTIVITÉS

Il est essentiel de ne pas oublier qu'après une matinée ou un après-midi d'école, l'enfant a un grand besoin de se défouler. En fonction de la météo, il est judicieux de pouvoir laisser les enfants jouer à l'extérieur, de préférence sur une place de jeux. Ils peuvent ainsi courir, sauter et parler fort sans que cela ne perturbe les autres enfants.

Lorsqu'un enfant a une envie d'un jeu ou qu'il demande à aller jouer dehors, tout est mis en place pour que l'équipe éducative puisse répondre au mieux à son désir. Si ce n'est pas possible dans un court délai, il sera proposé à l'enfant une solution alternative ou un report, voir avec un délai de quelques jours, le temps pour que le personnel mette en place son activité.

Parfois, un enfant demande à faire un jeu seul avec une éducatrice. Le personnel fait en sorte de réaliser au mieux son envie, car il est aussi primordial que l'enfant ressente que l'équipe éducative prenne en compte son besoin personnel. Cela permet également de créer un lien de confiance avec l'enfant en lui accordant du temps juste pour lui.

Les éducatrices veilleront à mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse à sa convenance créer, inventer, jouer seul ou à plusieurs en toute sécurité.

## LE VIVRE ENSEMBLE

L'accueil permet à l'enfant d'apprendre à avoir confiance en soi, à avoir une belle estime de lui-même et à accepter l'autre tel qu'il est avec ses défauts et qualités. Pour que cela puisse se réaliser, il est essentiel que l'équipe crée un climat de confiance et de respect autour des enfants.

L'enfant peut venir à l'accueil une seule fois dans l'année ou plusieurs fois dans la semaine. Il est important que tous s'y trouvent à l'aise. Pour cela, il est primordial que l'équipe donne des règles de vie et un cadre pour que l'enfant puisse apprendre, entre autres, la vie en communauté, le respect des autres et la solidarité.

Pour que chaque enfant trouve une place dans l'AES, les animatrices vont être attentives à proposer diverses activités où tous les enfants seront mélangés. Au travers d'un jeu tel que le loto, il sera demandé à chaque « grand » de s'occuper d'un plus petit qui ne connaît pas encore les nombres. Une complicité va pouvoir se créer et permettre une meilleure connaissance de l'autre. Des activités collectives (dessins, jeux ...) sont régulièrement proposées afin que chaque enfant se sente important et égal aux autres en apportant sa contribution à l'activité.

Grâce à ces liens créés, il sera alors plus facile à un « petit » d'aller demander de l'aide à un plus grand en cas de besoin. Une charte de vie est remise aux parents lors de l'inscription afin qu'ils prennent également connaissance des règles de vie à l'AES. Celles-ci sont régulièrement rediscutées avec les enfants et affichées à l'accueil.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## LES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant selon les unités d'accueil qu'ils désirent. Lors de l'inscription, ils doivent fournir un dossier complet et le transmettre à la Commune de Villaz. Cette dernière se charge de le transmettre à la Responsable de l'AES qui prendra en compte les indications des parents concernant l'enfant. En cas de nécessité, une adaptation peut être demandée par les parents. Cela se fait au cas par cas. Les parents peuvent prendre contact avec l'accueil pour une visite des locaux et rencontrer le personnel encadrant avant le début de la fréquentation.

La Responsable et les animatrices restent à disposition des parents en cas de questions sur le déroulement de la journée ou lors de soucis. Au besoin, les parents peuvent demander un entretien.

Il est demandé aux parents d'avertir l'accueil, le plus rapidement possible, de l'absence d'un enfant lorsqu'il est malade, en déplacement avec l'école ou autre.

Une bonne relation entre les parents et les animatrices est essentielle pour que le personnel éducatif puisse faire grandir les enfants tous ensemble dans un climat serein.

La Responsable prendra contact avec les parents pour un entretien en cas de problème de comportement ou autre concernant leur enfant. Elle peut faire appel à la Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire pour la seconder lorsque la situation délicate.



## 3 AU SEIN DE L'ACCUEIL

### DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE

L'Attrape est ouvert par unité. Les ouvertures sont réévaluées chaque année selon les inscriptions.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	06h30 – 07h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 2	07h00-08h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 3	08h00-11h35 Alternance du matin	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
Unité 4	11h35-13h35 Midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 5	13h35-15h15 Alternance de l'après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert*	Ouvert	Ouvert
Unité 6	15h15-17h00 Après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert*	Ouvert	Ouvert
Unité 7	17h00-17h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert*	Ouvert	Ouvert
Unité 8	17h30-18h00 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert*	Ouvert	Ouvert
Unité 9	18h00 -18h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert*	Ouvert	Ouvert

\*s'adresser à l'administration communale

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



L'accueil des enfants se fait dès 6h30. Les parents amènent généralement l'enfant jusque dans le vestiaire et transmettent les informations ordinaires. Si l'enfant a déjà déjeuné, il peut s'occuper selon ses envies (jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin, etc.).

À 7h45, pour les enfants ayant l'école, ils commencent à ranger et partent se préparer pour partir à l'école. L'intervenante accompagne les plus petits (1-2H) à l'arrêt de bus. Les plus grands se rendent seuls à l'école.

Pour les enfants inscrits à l'accueil durant l'unité 3, il est proposé des bricolages en fonction des thèmes décidés en colloque. Les thèmes suivent les saisons ou les différentes fêtes du calendrier. Les bricolages sont adaptés à l'âge des enfants.

Les enfants qui ne veulent pas participer aux activités créatrices peuvent jouer, lire ou dessiner librement. Durant la matinée, selon la météo, l'intervenante sortira pour que les enfants puissent prendre l'air et se défouler librement.

Dès la fin de la matinée et lorsque les enfants ayant terminé l'école arrivent pour l'unité 4, il est demandé qu'ils se lavent les mains. Ils peuvent ensuite jouer librement avant de passer à table. Le déroulement du repas est détaillé dans le paragraphe repas.

Dès la fin du repas, les enfants peuvent retourner s'occuper librement ou si le temps le permet, une intervenante prend un groupe pour jouer à l'extérieur afin que les enfants qui le désirent, puissent se défouler.

À 13h15, les enfants doivent commencer à ranger les activités pour qu'ils puissent partir à l'école. À 13h25, les enfants peuvent partir. Les plus petits (1-2H) sont accompagnés au bus et les plus grands partent seuls.

Pour les enfants restant à l'unité 5, les activités sont diverses et variées : bricolages, pâtisseries, jeux de société, jeux libres, histoires, promenades, etc.

Dès 15h15, l'école étant terminée, les enfants inscrits pour les unités du soir arrivent. Les enfants se lavent les mains et peuvent ensuite faire des activités libres avant le goûter.

Les enfants qui ont des devoirs peuvent les faire à l'accueil.

Dès que le goûter est terminé, des activités sont organisées selon le temps restant. Si la météo le permet, des jeux en l'extérieur ont lieu. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dès 17h00. L'intervenante leur fera un retour en veillant à relever le positif en premier.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## LES REPAS

L'Attrape ouvre à 6h30. Les enfants inscrits pour l'unité 1 et 2 ont le choix de prendre un petit déjeuner à l'accueil ou d'apporter leur propre petit déjeuner. L'équipe éducative se chargera de proposer un petit déjeuner équilibré si les parents ont choisi cette prestation.

Durant l'unité 3, une collation sera proposée, généralement avec un fruit.

La matinée d'école terminée, les enfants se rendent seuls à l'AES pour le repas de midi. Les animatrices veilleront à ce que ce moment soit calme et reposant.

Par groupe de 2 ou 3, une animatrice demande aux enfants d'aller se laver les mains et de passer à table. Cette tâche peut aussi être proposée à un enfant qui le désire (petit ou grand). Elle permet à cet enfant de prendre confiance en lui en osant demander à ces congénères de passer à table. Elle favorise également l'écoute, le respect que les autres enfants doivent avoir par rapport à lui, qu'il ait 4 ou 12 ans.

Les enfants s'assoient en choisissant leur place. Pour éviter que les enfants mangent toujours les mêmes ensemble, nous jouons régulièrement à la loterie du repas. Chacun tire un billet avec un numéro de table et se rend à la table indiquée. Cela favorise l'entraide, le respect et une meilleure connivence entre eux.

Le repas est servi en petite quantité dans la première assiette que les enfants reçoivent. Il est ainsi plus facile de finir l'assiette et de goûter à tous les ingrédients. Ils peuvent ensuite venir se resservir en fonction de leurs désirs mais en sachant qu'ils doivent estimer leur faim pour que tout soit mangé. Il est aussi proposé aux enfants qui le désirent de se resservir tout seul quand cela est possible (par ex. hors pandémie COVID-19). Cette autonomie permet d'affiner le ressenti de leur faim en contrôlant au mieux les quantités prises ainsi que de développer leur motricité.

Les animatrices restent néanmoins attentives aux quantités d'apport journalier.

Afin que ce moment se passe au mieux pour tous, les animatrices veillent à ce que les enfants restent assis sur leur chaise tout en tenant compte des besoins de chacun (par ex. besoin de se rendre aux toilettes).

A la fin du repas, les enfants desservent eux-mêmes leur assiette, leur verre et leurs couverts et vont ensuite se laver les mains et les dents.

Pour le goûter, des fruits sont proposés avec du pain ou parfois une pâtisserie faite maison durant les alternances.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## HYGIENE ET SANTÉ

Pour une bonne hygiène dans le cadre de l'accueil, il est demandé aux enfants de se laver les mains en arrivant, avant et après les repas et après un passage aux toilettes.

Lorsqu'un enfant est malade, nous demandons aux parents de le garder à la maison. Si l'enfant se trouve mal à l'accueil, une animatrice téléphonera aux parents pour qu'ils viennent le chercher au plus vite.

Si un enfant a un problème de santé qui nécessite un traitement ou souffre d'une maladie chronique et doit prendre un médicament à l'AES, il est demandé aux parents de fournir une autorisation ainsi que la posologie exacte du médicament à donner.

En cas d'accident, un protocole a été établi pour assurer la sécurité des enfants. Les animatrices en ont pris connaissance et il est affiché à proximité de la cuisine.

En cas d'incendie, un protocole a également été établi pour assurer la sécurité et l'évacuation des enfants. Les animatrices en ont pris connaissance et il est affiché à proximité de la cuisine.

La structure dispose d'une petite pharmacie. Elle contient quelques pansements, de la ouate hémostatique, des compresses de gaz stérile, un thermomètre ainsi qu'une poche de glace.

L'accueil dispose d'un concept d'hygiène établi selon le manuel d'hygiène des crèches de l'Etat de Fribourg. Il est à disposition des intervenantes et du personnel de nettoyage.

## URGENCE

Lors de l'absence d'un enfant, l'intervenante prévient en premier lieu les parents. S'il n'est pas possible de les joindre, l'intervenante signale l'absence à la Responsable qui se chargera de contacter les parents ou l'enseignant en cas de non-réponse.

Si l'absence de l'enfant perdure sans être justifiée et que les parents ne répondent pas, la Responsable peut prendre la décision d'avertir la police au maximum 30 minutes après l'heure d'accueil prévue dans l'unité. La Responsable fera ensuite un rapport à la Conseillère communale en charge de l'AES.

En cas d'accident, le personnel est habilité à pratiquer les premiers secours.

En cas d'incendie, le personnel s'assure de prévenir les pompiers et doit veiller au bon déroulement de l'évacuation. Le point de rencontre se trouve devant la salle polyvalente. Le personnel veille que tous les enfants soient sortis et il se charge de prendre la liste des présences ainsi que le téléphone de l'AES.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## LA CONFIDENTIALITE

Les informations confidentielles que les parents fournissent à l'AES (situation familiale, santé ou autre) ne sont en aucun cas communiquées à de tierces personnes.

La Responsable et les animatrices sont tenues au droit de réserve avec une obligation de confidentialité.

Les enfants pris en photos dans le cadre de l'AES le sont qu'avec l'accord au préalable des parents. Les photos prises dans le cadre de l'accueil ne pourront pas être utilisées sur internet ou sur les réseaux sociaux. Elles seront employées exclusivement pour l'AES.

## REFLEXION

En cas de suspicion de maltraitance, le personnel en informe au plus vite la Responsable de l'AES qui appliquera le protocole du Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg (SEJ) et qui se chargera d'avertir la Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire qui décidera des suites à donner.

Le protocole détaille la procédure à suivre et indique les liens vers les organismes à contacter pour évaluer la situation avec des professionnels, notamment la permanence Intake du Service de l'enfance et de la Jeunesse (*site internet du SEJ : [www.fr.ch/SEJ](http://www.fr.ch/SEJ)*).

La confidentialité stricte s'appliquera et la Responsable veillera à ce que les informations ne soient divulguées qu'aux personnes concernées.

# 4 DIVERS

## FORMATION CONTINUE

La Commune donne la possibilité de suivre des cours de formation continue à son personnel qui devra également renouveler tous les 5 ans les cours de premiers secours.

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le présent concept a été validé le 12 juillet 2021 et le 8 mars 2022 par le personnel de l'accueil extrascolaire ainsi que le 23 août 2021 et le 14 mars 2022 par le Conseil communal de Villaz. Il peut être amené à être modifié ultérieurement par la Responsable de l'AES en accord avec la Commune de Villaz.

Les soussignés certifient avoir pris connaissance de ce document et s'engagent à le respecter.

Villaz-St-Pierre, le 14 mars 2022

### Accueil extrascolaire L'Attrape

La Responsable  
Cindelle Berset



L'intervenante, suppléante de la Responsable  
Nathalie Desbiolles



L'intervenante  
Catherine Mury



L'auxiliaire  
Jincy Chappuis



### Commune de Villaz

Le Syndic  
Jacques Wicht




La Secrétaire  
Christiane Rime



### ANNEXES

- Les cahiers des charges du personnel (Responsable, intervenante, auxiliaire)
- La charte de vie
- Le concept d'urgence
- Le protocole accident
- Le protocole incendie

\*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.